

PRÉFECTURE

DU VAR.

---

CABINET.

---

Draguignan, le 6 octobre 1824.

A MM. les Sous-préfets et Maires.

MONSIEUR

J'AI l'honneur de vous rappeler que, cette année, comme les précédentes, le jour anniversaire du 16 octobre, de douloureuse mémoire, doit être un jour de deuil. Il sera célébré ce jour là un service funèbre et solennel dans toutes les églises pour le repos de l'ame de la reine Marie-Antoinette. Il ne sera prononcé aucune oraison funèbre, et l'on se bornera, selon l'usage, à lire la lettre sublime et touchante où cette reine fait connaître ses dernières volontés à madame Élisabeth.

Je vous engage Monsieur, à assister à cette cérémonie avec les autorités civiles et militaires de votre commune et à vous concerter pour cela avec M. le curé ou desservant.

*Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma  
considération très-distinguée.*

Le Préfet du département du Var,

D'AUDERIC.